



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 17 NOVEMBRE 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2009

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 17 novembre 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Denis Savard, directeur général et madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2009-11-688

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-11-689

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ce procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2009-11-690

Transport Adapté & Collectif des Laurentides – Quote-part 2010

ATTENDU QU'

il y a lieu d'entériner par résolution le montant de la quote-part annuelle pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE

lors de sa réunion annuelle, le conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides a majoré ses tarifs pour tenir en compte ses obligations et engagements ;

ATTENDU QU'

un montant de 10 000 \$ doit être réservé pour répondre aux demandes exceptionnelles au cours de l'année ;

ATTENDU QU'

un montant de 15 000 \$ est prévu pour absorber un déficit anticipé pour les opérations de 2009 ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la quote-part annuelle, au taux de 2,71 \$ par habitant, (population de l'agglomération) pour l'année 2010, et autorise le paiement de cette quote-part à l'organisme « Transport Adapté & Collectif des Laurentides », payable en janvier 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense.

ADOPTÉE

2009-11-691

Démission d'un pompier – Service sécurité incendie

ATTENDU QUE

monsieur Daniel Tinkler a remis sa démission à titre de pompier pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la démission de monsieur Daniel Tinkler, effective le 21 octobre 2009, à titre de pompier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2009-11-692

Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 2

ATTENDU

le contrat adjugé pour les travaux de reconstruction de la gare (phase 3), par la résolution AG2009-08-007 ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 2, au montant de 82 620.20 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à la société « Les entreprises Landco inc. », de la somme de 74 358.18 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*437.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2009-11-693

Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à l'instar des autres municipalités québécoises, est responsable de l'application et de la coordination des mesures d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE

dans le cadre de la pandémie d'influenza, la Ville doit s'assurer du maintien des services essentiels en tenant compte d'une éventuelle insuffisance des ressources humaines ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte tel que substantiellement présenté, le « Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza » et autorise un montant de 25 000 \$ pour la coordination et l'application de ce plan.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 25 000 \$ qui sera imputée aux postes budgétaires 102-231-02-459 et 102-231-02-699.

ADOPTÉE

2009-11-694

Nomination du maire suppléant du 17 novembre 2009 au 17 mai 2010

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Jean-Léo Legault, conseiller, à titre de maire suppléant, pour la période du 17 novembre 2009 au 17 mai 2010.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désigne monsieur Legault substitut du maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

ADOPTÉE

2009-11-695

Formation des comités de travail – Conseil municipal

ATTENDU QUE

l'élection d'un nouveau conseil municipal à Sainte-Agathe-des-Monts demande une réorganisation des comités de travail ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte la nouvelle nomenclature des comités de travail du conseil municipal tel qu'il appert à l'annexe A.

Annexe «A »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POSITIONNEMENT RÉGIONAL ET COMMUNICATIONS Responsable : Denis Chalifoux, maire	FINANCES Responsable : Michel Charette, conseiller
LOISIR ET SPORT, CULTURE Responsable : Sylvain Marinier, conseiller	ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ PUBLIQUE Responsable : Grant MacKenzie, conseiller
URBANISME Responsables : Yvan Chen, conseiller Denis Chalifoux, maire	MILIEU DE VIE, FAMILLE, AÎNÉS, PATRIMOINE ET ACTION COMMUNAUTAIRE Responsable : Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère
TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU Responsable : Jean-Léo Legault, conseiller	POLITIQUE FAMILIALE Responsable : Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère
COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME (CCU) Responsable : Yvan Chen, conseiller	COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (CCE) Responsable : Grant MacKenzie, conseiller

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2009-11-696

Comptes payés – Octobre 2009

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois d'octobre 2009, au montant de **903 785,59 \$**.

ADOPTÉE

2009-11-697

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-10 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2009-11-698

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois d'octobre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-699

Annulation de solde disponible – Règlement 2002-030

ATTENDU QU'

il existe aux livres comptables des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés et que ces montants peuvent être utilisés entre autres pour réduire les sommes à refinancer lorsque les règlements viennent à échéance ou pour réduire les annuités et ainsi diminuer la taxation reliée à ces règlements ;

ATTENDU QU'

il existe qu'aux livres un solde disponible de 1,87\$ pour le règlement d'emprunt fermé numéro 2002-030, montant de faible importance ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte d'annuler le solde du règlement d'emprunt fermé numéro 2002-030 (Alimentation en eau potable) au montant de 1,87\$.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2009-11-700

Secrétaire des Services administratifs - Démission

ATTENDU QUE

madame Catherine Bénard, secrétaire des Services administratifs, a remis sa démission ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prend acte de la démission de madame Catherine Bénard, secrétaire des Services administratifs, effective en date du 5 octobre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-701

Services Administratifs - Attribution du poste de secrétaire – Gabrielle Labonté

ATTENDU QUE

suite à la démission de madame Catherine Bénard, un poste de secrétaire a été affiché et que 2 candidates étaient en lice pour ce poste à la fin du délai pour postuler ;

ATTENDU QUE

des tests de connaissances et d'aptitudes ont déjà été passés par les candidates ;

ATTENDU

les dispositions de la convention collective de travail ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts confirme l'attribution du poste de secrétaire aux Services administratifs à madame Gabrielle Labonté, effectif le 26 octobre 2009, sujet à la période d'essai en conformité avec la convention collective.

ADOPTÉE

2009-11-702

Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné - Julien Bourgon

ATTENDU QU'

un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant en raison du décès de l'inspecteur Jacques Rouleau ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer par résolution, un fonctionnaire désigné pour voir à l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QU'

il y a lieu également de nommer une personne responsable de l'application de la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE

les qualifications démontrent l'aptitude de monsieur Julien Bourgon, à remplir la fonction d'inspecteurs des bâtiments;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- entérine la nomination de monsieur Julien Bourgon, au poste d'inspecteur des bâtiments en remplacement de Jacques Rouleau, effective le 2 novembre 2009, selon les conditions de

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 6 sur 37

la convention collective.

- nomme monsieur Julien Bourgon, à titre de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale et règlements de contrôle intérimaire, applicables sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, constituée par le décret numéro 1060-2005.
- autorise monsieur Julien Bourgon, à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2009-11-703

Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Marie-Christine Jalbert

ATTENDU QU'

une augmentation de la charge de travail a été démontrée au département de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer par résolution, un fonctionnaire désigné pour voir à l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU

il y a lieu également de nommer une personne responsable de l'application de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE

les qualifications démontrent l'aptitude de madame Marie-Christine Jalbert à remplir la fonction d'inspectrice des bâtiments;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ✓ entérine la nomination de madame Marie-Christine Jalbert, au poste d'inspectrice des bâtiments, effective le 8 octobre 2009, selon les conditions de la convention collective.
- ✓ la nomme à titre de fonctionnaire désignée à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale et règlements de contrôle intérimaire, applicables sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts constituée par le décret numéro 1060-2005.
- ✓ l'autorise à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2009-11-704

Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2009-030 –Déneigement des accès de certains édifices municipaux

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP 2009-030 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service des Travaux publics, accorde un contrat à la compagnie « Entretien Extérieur du Nord » pour le déneigement des accès de certains édifices municipaux, conformément à l'appel d'offres TP 2009-030, le tout pour une somme de 6 600 \$, taxes en sus ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense.

ADOPTÉE

2009-11-705

Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2009-029 – Fourniture et installation de deux groupes électrogènes

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP 2009-029 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur Génie et Infrastructure , accepte la soumission de la compagnie « Les Entreprises G.B.L. Électrique Inc. » pour la fourniture et l'installation de deux groupes électrogènes, pour deux stations de pompage d'égout répondant aux exigences du devis conformément à l'appel d'offres TP-2009-029, le tout pour une somme maximale de 81 800 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700, (via une subvention de la taxe d'accises).

QUE le directeur du Service des Travaux publics soit autorisé à signer les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2009-11-706

Travaux d'amélioration des chemins / Demande de remboursement au Ministère des transports

ATTENDU QUE

le ministère des transports du Québec a accordé une subvention de 50 000 \$ pour l'amélioration :

- des chemins Carrier, de la Montagne, du Tour du Lac, et Therrien;
- des rues des Tulipes, Préfontaine et Saint Paul ainsi que,
- de l'avenue Nantel dans la circonscription électorale de Bertrand ;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a effectué des travaux sur ces rues pour la somme de 274 601.30 \$, taxes en sus ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les dépenses pour les travaux exécutés aux endroits suivants :

- sur les chemins Carrier, de la Montagne, du Tour du Lac, et Therrien;
- sur les rues des Tulipes, Préfontaine et Saint Paul;
- sur l'avenue Nantel;

le tout pour un montant de 274 601.30 \$, taxes en sus, et demande au ministère des Transports du Québec le remboursement de la subvention de 50 000 \$ selon les modalités prévues dans leur lettre de confirmation du 30 juillet 2009.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-11-707

Animations sportives et culturelles – Projet Jeunesse – Entente Mont-Belle-Neige

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre de ses activités d'hiver 2010, veut faciliter l'accessibilité des pistes de ski, à sa clientèle de 6 à 69 ans ;

ATTENDU QUE

le Mont Belle-Neige nous propose la « Carte Club de Belle-Neige », qui accorde une réduction de 6 \$, sur le coût du billet individuel pour une journée complète, au tarif fin de semaine et une réduction de 3 \$, sur les tarifs de semaine et bloc de quatre (4) heures ;

ATTENDU QUE

le coût de cette carte est de 10 \$ et que le centre de ski du Mont Belle-Neige accepte de défrayer la moitié du coût, soit un montant de 5 \$ par carte ;

ATTENDU QUE

la Ville désire offrir cette carte gratuitement aux résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- autorise le maire et le greffier à signer une entente, telle que substantiellement présentée, avec le Centre de ski Mont Belle-Neige, pour la saison 2009-2010.
- accepte de payer un montant de 5 \$ pour chaque « Carte Club de Belle-Neige » émise, afin que ces cartes soient gratuites, pour les résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts âgés de 6 à 69 ans.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-10-447.

ADOPTÉE

2009-11-708

Demande de certificat d'autorisation – Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs - Ajout de sable sur les plages municipales

ATTENDU QUE

- l'entretien des plages municipales nécessite l'ajout de sable dans la bande riveraine ;
- la ville doit obtenir l'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur du Service des Loisirs et des Sports à signer les documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs pour l'ajout de sable sur les plages municipales.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-11-709

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'octobre 2009

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois d'octobre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-710

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 23 octobre 2009

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 23 octobre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-711

Retrait du constat d'infraction Urb-5007 – 191, avenue Nantel – Travaux sans permis et non conformes en bande riveraine – Matricule 4300-17-7355

ATTENDU QUE

des travaux ont été effectués sans certificat d'autorisation et non conformes à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur des bâtiments Jacques Rouleau, principal témoin ayant constaté les travaux effectués sans permis, est décédé le 13 mars 2009 ;

ATTENDU QUE

le dossier sera repris en charge par un nouvel inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU QUE

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 10 sur 37

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

ATTENDU QU'

un nouvel inspecteur a pris en charge le dossier d'infraction ;
Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro URB-5007 assigné à « Pierre Varadi», propriétaire de l'immeuble situé au 191, avenue Nantel, portant le matricule numéro 4300-17-7355.

ADOPTÉE

2009-11-712

Dérogation mineure au 38, rue Corbeil - Diminution de la marge avant, diminution du total des deux marges latérales, deuxième entrée charretière

1. **Requérant** : Marianne Quevillon, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 11A-254-23 du rang 4 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la construction du bâtiment principal à 2,11 mètres de la ligne avant alors que l'article 10.1.1 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient 6 mètres. ;
 - la somme des deux marges latérales à 1,59 mètres alors que l'article 10.1.1 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient 4 mètres ;
 - une deuxième entrée charretière alors que l'article 12.1.7 des règlements de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 n'en autorisent qu'une seule pour les usages résidentiels de 1 à 4 logements.

Le tout tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 924 en date du 7 octobre 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Une personne dans la salle a porté le commentaire que c'était une demande majeure et non mineure.

6. Résolution

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction du bâtiment principal à 2,11 mètres de la ligne,
- la somme des deux marges latérales à 1,59 mètre,

- une deuxième entrée charretière,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-713

Dérogation mineure au 6, rue Denise - Empiètement de l'agrandissement projeté dans la marge avant et diminution du pourcentage d'espace naturel

1. **Requérant** : Yves Lavoie, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 9-371 du rang 3 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - un agrandissement du bâtiment principal à 2,10 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Bernard alors que l'article 10.1.1 des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Ha-500 une marge avant de 6 mètres ;
 - une diminution du pourcentage de l'espace naturel à 10,4 % alors que l'article 11.1.2 des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Ha-500 un pourcentage d'espace naturel de 30%.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 910 en date du 15 octobre 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un agrandissement du bâtiment principal à 2,10 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Bernard,
- une diminution du pourcentage de l'espace naturel à 10,4 %,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-714

Dérogation mineure au 182, chemin Tour-du-Lac - Augmentation de la hauteur d'une clôture dans la cour avant

1. **Requérant** : Nicole Larin, représentante dûment mandatée par le propriétaire.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 17-1 du rang 4 du canton de Beresford.

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,13 mètres dans la cour avant alors que l'article 11.2.2 des règlements numéro 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une hauteur maximale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan préparé par Nicole Larin en date du 28 mai 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,13 mètres dans la cour avant,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-715

Dérogation mineure au 127, chemin du Mont-Catherine - Garage isolé et aménagement en cour avant

1. Requéant : Yves Filiatreault, propriétaire de l'immeuble.

2. Désignation de la propriété concernée : les lots existants 3-125 et 3-126, le lot projeté 3-158 du rang 4 du canton de Beresford.

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- l'implantation d'un garage isolé de plus de 35 mètres carrés à l'intérieur de la cour avant d'un emplacement alors que l'article 10.2.1 6. des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient que les garages isolés sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement;
- l'installation d'une seconde entrée charretière pour accéder au garage projeté alors que l'article 12.1.7 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient qu'un seul accès peut être autorisé pour un usage résidentiel de 1 à 4 logements.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 861 en date du 8 octobre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation d'un garage isolé de plus de 35 mètres carrés à l'intérieur de la cour avant d'un emplacement,
- l'installation d'une seconde entrée charretière pour accéder au garage projeté,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-716

Dérogation mineure au 2030, impasse des Pignons-Rouges - Aménagements extérieurs

1. **Requérant** : Marie-Josée Caouette, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 123-4, 123-7 et 123-10 du rang 4 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la construction d'un mur de soutènement par paliers avec une distance de 0,41 mètre entre les paliers alors que l'article 11.8.3-1) du règlement 2009-U53 prévoit un retrait équivalent à la hauteur des murs, soit 1,4 mètre.
4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un mur de soutènement par paliers avec une distance de 0,41 mètre entre les paliers,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-717

Dérogation mineure au 101, chemin de la Pointe-Greenshields - Construction d'un bâtiment accessoire

1. **Requérant** : Donald Gouin, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 21B-45-1 du rang 3 du canton de Beresford.

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la construction d'un deuxième garage alors que l'article 9.2.3-1) 1er paragraphe du règlement 2002-U23 et ses amendements prévoient un seul garage par bâtiment principal ;
- la construction d'un garage dans la cour avant dont la pente moyenne n'excède pas 15 % alors que l'article 10.2.1-6. 2e paragraphe des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient des garages en cour avant seulement si le pourcentage de pente moyenne en marge avant excède 15% ;
- la construction du garage d'une hauteur de 6,7 mètres alors que l'article 9.2.3-1) 4^e paragraphe du règlement 2002-U23 et ses amendements et l'article 9.2.3-1) 3^e paragraphe du règlement 2009-U53 prévoient une hauteur maximale de 6 mètres;
- l'installation de deux portes de garage d'une hauteur de 2,7 mètres et de 3,7 mètres chacune alors que l'article 9.2.3-1) 6e paragraphe du règlement 2002-U23 et ses amendements et l'article 9.2.3-1) 4e paragraphe du règlement 2009-U53 prévoient une hauteur maximale de 2,5 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 886 en date du 16 septembre 2009 ainsi qu'au plan de construction préparé par Sylvain Olivier en date du 3 septembre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un deuxième garage,
- la construction d'un garage dans la cour avant dont la pente moyenne n'excède pas 15 %,
- la construction du garage d'une hauteur de 6,7 mètres,
- l'installation de deux portes de garage d'une hauteur de 2,7 mètres et de 3,7 mètres chacune,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-718

Dérogation mineure au 1106, rue des Pinsons - Hauteur du bâtiment et implantation

1. Requéran : Philippe Charbonneau, représentant dûment mandaté par le propriétaire.

2. Désignation de la propriété concernée : le lot 4-111 du rang 3 du canton de

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 15 sur 37

Beresford.

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 9,14 mètres alors que l'article 9.1.4 du règlement 2009-U53 prévoient une hauteur maximale de 8 mètres ;
- l'aménagement d'une entrée charretière à 1 mètre de la ligne latérale alors que l'article 12.1.9-8 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9-10) du règlement 2009-U53 prévoient une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 718 en date du 21 août 2009 ainsi qu'au plan de construction préparé par Francis Lamarre en date du 4 octobre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 9,14 mètres,
- l'aménagement d'une entrée charretière à 1 mètre de la ligne latérale,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-719

Dérogation mineure au 1155-1227, rue Principale - Aménagement du stationnement – Centre commercial Eldorado

- 1. Requéant :** Immeubles Eldorado enr., représentant dûment mandaté par le propriétaire.
- 2. Désignation de la propriété concernée :** une partie du lot 4 et une partie du lot 5A-2 du rang 3 du canton de Beresford.
- 3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution du nombre minimal de cases de stationnement à 80 cases alors que l'article 12.1.2 2), des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient un nombre minimal de 172 cases ;
 - la diminution de la largeur d'une allée de circulation à double-sens à 5,25 mètres alors que l'article 12.1.6 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une largeur minimale de

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 16 sur 37

6,5 mètres ;

- l'augmentation de la pente pour une allée d'accès à 15% alors que l'article 12.1.7 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une pente maximale de 8% pour un terrain de stationnement de 5 cases ou plus ;
- la diminution de la distance du début de la pente d'une allée d'accès à 0 mètre par rapport à la ligne d'emprise de la rue alors que l'article 12.1.7 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une distance minimale de 1,5 mètre.
- l'absence d'une bordure de béton pour une aire de stationnement donnant face à un mur du bâtiment alors que l'article 12.1.9 6) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient que toute aire de stationnement doit être entourée d'une bordure de béton ;
- l'absence d'un système de drainage pour l'aire de stationnement alors que l'article 12.1.9 7) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 9) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient que tout espace de stationnement d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés doit être pourvu d'un tel système ;
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à un mur d'un bâtiment à 0 mètre alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 10) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient un minimum de 1 mètre ;
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à la ligne d'emprise de la rue à 0,02 mètre alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 10) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient une distance minimale de 1,5 mètre ;
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à une ligne latérale à 0,77 mètre alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 10) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient une distance minimale de 1 mètre ;
- l'augmentation du pourcentage des pentes longitudinales et transversales des espaces de stationnement à 10,1% alors que l'article 12.1.9 12) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 12.1.9 14) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient un pourcentage maximal de 5% ;
- la diminution de la largeur d'un espace de chargement à 2,58 mètres alors que l'article 12.2.3 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une largeur minimale de 3,5 mètres ;
- la diminution de la profondeur d'une bande d'aménagements paysagers à 0 mètre le long de l'emprise de la rue alors que l'article 11.1.4 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient l'aménagement d'une bande d'une profondeur minimale de 2,5 mètres ;
- l'absence d'arbres dans les cours avant et latérales alors que l'article 11.1.9 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient un nombre minimal de 21 arbres.

Le tout tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 749 en date du 3 septembre 2009.

- 4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
- 5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution du nombre minimal de cases de stationnement à 80 cases,
- la diminution de la largeur d'une allée de circulation à double-sens à 5,25 mètres,
- l'augmentation de la pente pour une allée d'accès à 15%,
- la diminution de la distance du début de la pente d'une allée d'accès à 0 mètre par rapport à la ligne d'emprise de la rue,
- l'absence d'une bordure de béton pour une aire de stationnement donnant face à un mur du bâtiment,
- l'absence d'un système de drainage pour l'aire de stationnement,
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à un mur d'un bâtiment à 0 mètre,
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à la ligne d'emprise de la rue à 0,02 mètre,
- la diminution de la distance d'un espace de stationnement par rapport à une ligne latérale à 0,77 mètre,;
- l'augmentation du pourcentage des pentes longitudinales et transversales des espaces de stationnement à 10,1%,
- la diminution de la largeur d'un espace de chargement à 2,58 mètres,;
- la diminution de la profondeur d'une bande d'aménagements paysagers à 0 mètre le long de l'emprise de la rue,
- l'absence d'arbres dans les cours avant et latérales,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-11-720

PIA au 44, rue Desjardins – Implantation en montagne – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la solidification des poutres maîtresses du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Serge Charette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 9-336 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 18 sur 37

2009-11-721

PIA au 13, rue Denise – Implantation en montagne – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des rénovations du revêtement extérieur et des bardeaux.

Cette demande est déposée par Maurice Lapointe, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 9-82 et 9-103 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-722

PIA au 6, rue Denise – Implantation en montagne – Agrandissement du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement du bâtiment principal, l'aménagement des stationnements, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 910 en date du 15 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Yves Lavoie, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 9-371 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-723

PIA au 67, Montée des Samarres – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 872 en date du 2 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Bruno Beaulac, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 1-144 et 2-179 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-724

PIA au 441, rue des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 923 en date du 6 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Yvon Tremblay, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-151 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-725

PIA au 182, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste au réaménagement de l'entrée et de la clôture d'accès.

Le tout tel que montré au plan préparé par Nicole Larin en date du 28 mai 2009.

Cette demande est déposée par Nicole Larin, représentante dûment mandatée par Lori Karen Shore, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 17-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-726

PIA au 2030, Impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'installation d'un nouveau mur dans la cour arrière de la propriété.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'ingénieur Zdravko Savov en date du 6 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Marie-Josée Caouette, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 123-4, 123-7 et 123-10 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-727

PIA au 200, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Lotissement et agrandissement du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 20 sur 37

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 896 en date du 9 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Robert St-Louis, représentant dûment mandaté par Alexander Robin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 19A-134 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-728

PIA au 170, chemin des Pins – Implantation en montagne - Lotissement

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la création d'un nouveau lot pour permettre l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au plan d'opération cadastrale de l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 65 en date du 11 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Isabelle Paré et Olivier Brunet, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot projeté 8B-65, les lots existants 8B-34, 8B-35 et 8B-36 du rang 2 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-729

PIA au 170, chemin des Pins – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site ainsi que d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute numéro 64 en date du 9 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Isabelle Paré et Olivier Brunet, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot projeté 8B-64, les lots existants 8B-34, 8B-35 et 8B-36 du rang 2 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-730

PIA au 16, rue Denise – Implantation en montagne – Nouvelle construction – Projet modifié

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la modification d'un projet de nouvelle construction initialement autorisé par le retrait de l'entrée distincte en cour latérale droite et le réaménagement du terrain au pourtour des façades, à la condition suivante :

- qu'une bande boisée soit conservée en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 660 en date du 6 août 2009.

Cette demande est déposée par Hugo Lacasse, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 9-366 et 9-367 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-731

PIA au 127, chemin du Mont-Catherine – Implantation en montagne – Aménagement d'une passerelle

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'aménagement d'une passerelle pour la création d'un chemin d'accès vers un garage projeté à l'extrémité de l'emplacement de la propriété.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 861 en date du 8 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Yves Filiatrault, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 3-125 et 3-126, le lot projeté 3-158 du rang 4 du canton d Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-732

PIA au 11, rue Saint-Aubin - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière, aux conditions suivantes :

- que les arbres matures existants soient protégés pendant la durée des travaux et conservés;
- que deux arbres d'un diamètre de 5 centimètres à 30 centimètres de hauteur à partir du sol soient plantés en façade avant.

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 22 sur 37

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 624 en date du 27 juillet 2009.

Cette demande est déposée par André Barrette, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 9-66 et 9-67 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-733

PIA au 421, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 12 907 en date du 29 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Robin Kirallah, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-153 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-734

PIA au 101, chemin de la Pointe-Greenshields – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 886 en date du 16 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Donald Gouin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 21B-45-1 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-735

PIA au 129, rue de Chamonix – Domaine Chanteclair – Rénovations du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en des rénovations du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Brigitte Cyr, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-143 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-11-736

PIA au 150, rue Sainte-Agathe – Travaux sur la route 117 – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en diverses rénovations extérieures sur le bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Simon Laurin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12A-297-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-737

PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne pour le commerce Subaru

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux et affichage sur la route 117 qui consistent en l'installation d'une nouvelle enseigne à plat en façade du bâtiment principal, à la condition suivante :

- que la garantie financière d'un montant de 1 000\$ demandée pour l'enseigne sur poteau projeté soit aussi attachée pour l'affichage sur le bâtiment.

Cette demande est déposée par Enseignes Transworld, représentant dûment mandaté par 177254 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 12A et le lot 12A-501 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-738

PIA au 227, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne pour le commerce Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 24 sur 37

accepte le projet PIA 007 – Travaux et affichage sur la route 117 qui consistent en l'installation d'une enseigne à plat ainsi que d'une enseigne au module d'enseignes détaché pour le nouveau commerce The UPS store, à la condition suivante.

- que les lettres soient en relief pour l'enseigne projetée sur poteau.

Cette demande est déposée par Caroline Laverdure, représentante dûment mandatée par Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 117 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-739

PIA au 172, chemin Tour-du-Lac – Travaux sur un bâtiment patrimonial – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre ville et sur un bâtiment patrimonial qui consistent à remplacer le revêtement extérieur, les fenêtres, balcons et le bardeau du bâtiment principal.

Le tout tel que montré aux plans de construction du technologue Marc Bilodeau en date du 24 août 2009.

Cette demande est déposée par Marc Bilodeau, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 16-2 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-740

PIA au 48, rue Principale Est – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal – Banque Nationale du Canada

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au déplacement de l'entrée principale de la banque.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par la firme d'architecte Gupta architecture en date du 25 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Marilyn Madeo, représentante dûment mandatée par Banque Nationale du Canada, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 12A-C du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-741

PIA au 170, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Agrandissement de la galerie avant

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en l'agrandissement de la galerie avant et la rénovation des éléments architecturaux.

Cette demande est déposée par Fabien Proulx, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 13A-27 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-742

PIA au 66-70, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Rénovations du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au changement des fenêtres et de la porte de la véranda du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Daniel David, représentant dûment mandaté par Mélanie Carrière, Patrick Thillou et Guy Desrochers, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 12A-477 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-743

PIA au 1155-1227, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Aménagements extérieurs – Centre commercial Eldorado

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'aménagement des espaces de stationnement existants pour le centre commercial Eldorado.

Le tout tel que montré au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 749 en date du 3 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Fard Investments Ltd, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot P-4 et une partie du lot 5A-2 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-744

PIA au 1106, rue des Pinsons – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 26 sur 37

conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement au sous-sol, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 718 en date du 21 août 2009.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, représentant dûment mandaté par Gestion Norexco inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-111 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-745

PIA au 159, chemin du Lac-des-Sables - Implantation en montagne – Renovations du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des renovations du revêtement extérieur et l'ajout d'un nouvel avancé de toit.

Cette demande est déposée par François Ménard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 20A-6 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-746

PIA au 51 à 55, rue Saint-David – Travaux au centre-ville – Renovation du bâtiment principal

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE malgré une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en l'installation de fermes de toit préfabriquées sur la toiture plate existante.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par le propriétaire numéro 07RC019 en date du 3 mai 2007.

Cette demande est déposée par Jacques-Luc Lamoureux, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-463 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-11-747

Retrait des constats d'infraction Urb- 5062 et Urb-5032 – Lot 34 subdivision 13 du rang 10 – Travaux sans permis et non conformes en bande riveraine – Matricule 4010-07-3085-

ATTENDU QUE

des travaux ont été effectués sans certificat d'autorisation et non conformes à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a réalisé les travaux correctifs ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait des constats d'infraction portant les numéros: Urb-5062 et Urb-5032 assignés au propriétaire de l'immeuble « Annath Abecassis » situé au lot 34, subdivision 13 du rang 10 portant le matricule 4010-07-3085.

ADOPTÉE

2009-11-748

Retrait du constat d'infraction Urb-5048 - 3, rue Sainte-Anne – Enseigne non autorisée - Restaurant Chili Téquila – Matricule : 4400-17-0286.

ATTENDU QU'

une enseigne temporaire avait été installée en façade du local commercial depuis plus de 30 jours suivant son ouverture ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur a effectué la fermeture de la demande de certificat d'autorisation portant le numéro 2007-0768, en date du 29 août 2008 ;

ATTENDU QUE

l'enseigne temporaire n'est plus affichée en façade ;

ATTENDU QUE

le propriétaire s'est conformé à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction Urb-5048 assigné au locataire de l'immeuble « RESTO CHILI & TEQUILA INC. » au 3, rue Sainte-Anne, portant le matricule 4400-17-0286.

ADOPTÉE

2009-11-749

Retrait du constat d'infraction numéro Urb-5072 – Lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford – Usages et affichage non autorisés – Matricule : 4400-65-9960

ATTENDU QUE

des conteneurs, divers matériaux et des véhicules étaient entreposés sur le terrain vacant adjacent à la rue Belhumeur ;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance et est non autorisé dans la zone ;

ATTENDU QUE

le propriétaire avait installé une enseigne affichant la vente de matériel sur le terrain ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a réalisé les travaux correctifs à ce jour ;

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 28 sur 37

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro Urb-5072 au propriétaire « 9069-9174 QUEBEC INC. » du lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford, adjacent à la rue Belhumeur et portant le matricule 4400-65-9960.

ADOPTÉE

2009-11-750

Retrait du constat d'infraction numéro : Urb-5040 aux 51A et 55, rue Saint-David – Travaux sans permis non conformes à la résolution de PIIA – Matricule : 4401-20-6325

ATTENDU QU'

aucun permis n'a été délivré en 2007 pour la rénovation du bâtiment principal sis au 51A et 55 rue Saint-David ;

ATTENDU QUE

les travaux décrits avaient été réalisés de façon non conforme et sans permis ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a collaboré avec le Service de la Planification du territoire afin de corriger la situation ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a corrigé la situation ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro Urb-5040, émis au propriétaire « Jean-Luc Lamoureux », de l'immeuble situé au 51A – 55 rue Saint - David portant le numéro de matricule 4401-20-6325.

ADOPTÉE

2009-11-751

Dérogation mineure au 234, rue Principale Est- Normes de stationnement et aménagements extérieurs – Fleuriste Ste-Agathe – Modification à la résolution 2008-01-021

ATTENDU QUE

des travaux concernant l'aménagement du stationnement et des aménagements extérieurs desservant le commerce Fleuriste Ste-Agathe situé au 234, rue Principale Est ont été prévus ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de la séance régulière du 15 janvier 2008, a adopté la résolution numéro 2008-01-021 autorisant ce projet avec différentes exigences, dont celle que l'aire de stationnement devra être aménagée y compris ses accès asphaltés dans un délai maximum de 12 mois suite à

Procès verbal de la
séance ordinaire du 17 novembre 2009
Page 29 sur 37

l'ouverture du commerce ;

ATTENDU QUE

le commerce a ouvert ses portes le 3 juin 2009 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la modification de la résolution numéro 2008-01-021, adoptée lors de la séance du 15 janvier 2008, comme suit :

- o que l'aire de stationnement devra être aménagée y compris ses accès asphaltés avant le 30 mai 2010.

ADOPTÉE

2009-11-752

PIA au 234, rue Principale Est - Travaux le long de la route 117 – Fleuriste Ste-Agathe – Modification à la résolution 2008-01-026

ATTENDU QUE

des travaux d'agrandissement, de rénovations et de réaménagement du site desservant le commerce Fleuriste Ste-Agathe situé au 234, rue Principale Est ont été prévus ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de la séance régulière du 15 janvier 2008, a adopté la résolution numéro 2008-01-026 autorisant ce projet avec différentes exigences, dont celle que l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs soient effectués avant le 15 novembre 2009 ;

ATTENDU QUE

le permis pour effectuer ces travaux a été émis en mai 2009 et que cette exigence ne pourra donc être tenue ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la modification de la résolution numéro 2008-01-026, adoptée lors de la séance du 15 janvier 2008, comme suit :

- o que l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs et d'agrandissement du bâtiment principal soient effectués avant le 31 août 2010.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2009-11-753

Embauche de personnel temporaire – Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution N° 2008-03-092, entérine l'embauche de madame Lucie Bourque, secrétaire temporaire au Service de sécurité incendie à compter du 26 octobre, le tout selon les besoins du service.

ADOPTÉE

2009-11-754

Décompte progressif no 1 et final - Travaux d'abandon de conduite d'égout et de consolidation de fondation – 93 rue Demontigny

ATTENDU

le contrat adjugé, suite à l'appel d'offres TP-2009-028, pour des travaux d'abandon de conduite d'égout et de consolidation de fondation au 93 rue Demontigny, par la résolution 2009-10-668 ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no 1 et final, ainsi que le remboursement de la garantie de soumission au montant de 28 099,10 \$, taxes incluses, préparée et recommandée par Éric Perrault, ing., du bureau d'ingénieurs-conseils « SMI ».
- accepte le paiement à l'entreprise « Excavation Fernand Roy Inc.» de la somme de 28 099,10 \$, taxes incluses, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*9357.

ADOPTÉE

2009-11-755

Rémunération du personnel électoral pour les élections municipales 2009 – Modification de la résolution numéro 2009-09-570

ATTENDU QUE

lors de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre, le conseil a établi la tarification du personnel électoral pour la tenue des élections et référendums ;

ATTENDU QU'

Il y a lieu de modifier la résolution afin de préciser le tarif de rémunération de base du trésorier d'élection ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie comme suit l'annexe A de la résolution numéro 2009-09-570, dans la section « Trésorier 2009 », afin d'inclure la rémunération de base du trésorier d'élection :

ANNEXE A

Trésorier 2009

Rémunération de base 1050 \$ plus :		
	Parti	C.I.A.
Vérification des rapports de dépenses électorales	35 \$ / candidat	150 \$
Vérification du rapport financier	-	100 \$
Autorisation d'intervenant particulier	100 \$ /candidat	25 \$
Vérification du rapport de dépenses d'intervenant particulier	20 \$ / candidat	25 \$
Autres fonctions	25 \$ / candidat	50 \$
Annuellement	-	-
Rapport financier (parti)	250 \$	-
Rapport financier additionnel (C.I.A.)		50 \$
	Parti	C.I.A.
Vérification des rapports de dépenses électorales	35\$ / candidat	150 \$

ADOPTÉE

2009-11-756

Dérogation mineure au 136, rue Demontigny - Diminution de la distance du bâtiment principal et d'une galerie par rapport à la ligne latérale droite – Prise en délibéré lors de la séance du 15 avril 2008

ATTENDU QUE

le conseil a pris la dérogation mineure en délibéré le 15 avril 2008 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal à analyser la demande de dérogations mineures ;

ATTENDU QUE

le propriétaire prévoit effectuer un ouvrage de soutènement pour le talus mitoyen ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant

- o la diminution de la distance d'un garage par rapport à la ligne latérale droite à 1,46 mètre ;
- o la diminution de la distance d'une galerie par rapport à la ligne latérale droite à 52 centimètres ;

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée aux conditions suivantes :

- qu'un muret de soutènement longeant la ligne latérale droite soit érigé d'une hauteur d'au moins 1 mètre et ne dépassant pas 1,5 mètre dans des matériaux et un assemblage conformes à la réglementation en vigueur ;
- que le propriétaire effectue la demande de certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

2009-11-757

Représentativité des membres du conseil – Office Municipal d'Habitation

ATTENDU QUE

dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil municipal sont appelés à siéger sur différents comités, organismes ou autres, à titre de représentants de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Sylvain Marinier, conseiller, pour siéger au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation à titre de représentant de la Ville.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marinier à présenter une réclamation pour le remboursement des frais occasionnés par ces rencontres, selon la politique en vigueur.

QUE le trésorier soit autorisé à effectué le déboursé à cet effet.

ADOPTÉE

2009-11-758

Mise aux normes de l'alimentation en eau potable – Mandat honoraires professionnels Ingénieurs conseil – Études complémentaires

ATTENDU QU'

Il y a lieu de procéder à des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a procédé à un appel d'offres de services professionnels (TP-2009-019) pour la réalisation des plans et devis, la surveillance et la gestion des travaux pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à la majorité des voix, monsieur le conseiller, Michel Charette, votant contre :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit le consortium « Dessau Genivar », un mandat pour la réalisation des études complémentaires au niveau de l'ingénierie,

↳ *relevés d'arpentage des réseaux existants et des nouvelles conduites d'aqueduc proposées,*

↳ *relevés du site proposé pour la station de traitement et,*

↳ *vérification des calculs hydrauliques.*

pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable conformément à leur soumission, suite à l'appel d'offres TP-2009-019, pour un montant maximal de 30 000 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt pour l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2009-11-759

Levée de la séance

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 NOVEMBRE 2009

- 2009-11-688. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-11-689. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009
- 2009-11-690. Transport Adapté & Collectif des Laurentides – Quote-part 2010
- 2009-11-691. Démission d'un pompier – Service sécurité incendie
- 2009-11-692. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 2
- 2009-11-693. Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza
- 2009-11-694. Nomination du maire suppléant du 17 novembre 2009 au 17 mai 2010
- 2009-11-695. Formation des comités de travail – Conseil municipal
- 2009-11-696. Comptes payés – Octobre 2009
- 2009-11-697. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-11-698. Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-11-699. Annulation de solde disponible – Règlement 2002-030
- 2009-11-700. Secrétaire des Services administratifs - Démission
- 2009-11-701. Services Administratifs - Attribution du poste de secrétaire – Gabrielle Labonté
- 2009-11-702. Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné - Julien Bourgon
- 2009-11-703. Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Marie-Christine Jalbert
- 2009-11-704. Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2009-030 –Dénéigement des accès de certains édifices municipaux
- 2009-11-705. Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2009-029 – Fourniture et installation de deux groupes électrogènes
- 2009-11-706. Travaux d'amélioration des chemins / Demande de remboursement au Ministère des transports
- 2009-11-707. Animations sportives et culturelles – Projet Jeunesse – Entente Mont-Belle-Neige
- 2009-11-708. Demande de certificat d'autorisation – Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs - Ajout de sable sur les plages municipales
- 2009-11-709. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'octobre 2009
- 2009-11-710. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 23 octobre 2009
- 2009-11-711. Retrait du constat d'infraction Urb-5007 – 191, avenue Nantel – Travaux sans permis et non conformes en bande riveraine – Matricule 4300-17-7355
- 2009-11-712. Dérogation mineure au 38, rue Corbeil - Diminution de la marge avant, diminution du total des deux marges latérales, deuxième entrée charretière
- 2009-11-713. Dérogation mineure au 6, rue Denise - Empiètement de l'agrandissement projeté dans la marge avant et diminution du pourcentage d'espace naturel
- 2009-11-714. Dérogation mineure au 182, chemin Tour-du-Lac - Augmentation de la hauteur d'une clôture dans la cour avant
- 2009-11-715. Dérogation mineure au 127, chemin du Mont-Catherine - Garage isolé et aménagement en cour avant
- 2009-11-716. Dérogation mineure au 2030, impasse des Pignons-Rouges - Aménagements extérieurs
- 2009-11-717. Dérogation mineure au 101, chemin de la Pointe-Greenshields - Construction d'un bâtiment accessoire
- 2009-11-718. Dérogation mineure au 1106, rue des Pinsons - Hauteur du bâtiment et implantation

- 2009-11-719. Dérogation mineure au 1155-1227, rue Principale - Aménagement du stationnement – Centre commercial Eldorado
- 2009-11-720. PIA au 44, rue Desjardins – Implantation en montagne – Rénovations extérieures
- 2009-11-721. PIA au 13, rue Denise – Implantation en montagne – Rénovations extérieures
- 2009-11-722. PIA au 6, rue Denise – Implantation en montagne – Agrandissement du bâtiment principal
- 2009-11-723. PIA au 67, Montée des Samarres – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-724. PIA au 441, rue des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-725. PIA au 182, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
- 2009-11-726. PIA au 2030, Impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
- 2009-11-727. PIA au 200, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Lotissement et agrandissement du bâtiment principal
- 2009-11-728. 1.1 PIA au 170, chemin des Pins – Implantation en montagne - Lotissement
- 2009-11-729. PIA au 170, chemin des Pins – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-730. PIA au 16, rue Denise – Implantation en montagne – Nouvelle construction – Projet modifié
- 2009-11-731. PIA au 127, chemin du Mont-Catherine – Implantation en montagne – Aménagement d’une passerelle
- 2009-11-732. PIA au 11, rue Saint-Aubin - Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-733. 1.2 PIA au 421, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-734. PIA au 101, chemin de la Pointe-Greenshields – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-735. PIA au 129, rue de Chamonix – Domaine Chanteclair – Rénovations du bâtiment principal
- 2009-11-736. PIA au 150, rue Sainte-Agathe – Travaux sur la route 117 – Rénovations extérieures
- 2009-11-737. PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne pour le commerce Subaru
- 2009-11-738. PIA au 227, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Enseigne pour le commerce Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
- 2009-11-739. PIA au 172, chemin Tour-du-Lac – Travaux sur un bâtiment patrimonial – Rénovations extérieures
- 2009-11-740. PIA au 48, rue Principale Est – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal – Banque Nationale du Canada
- 2009-11-741. PIA au 170, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Agrandissement de la galerie avant
- 2009-11-742. PIA au 66-70, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Rénovations du bâtiment principal
- 2009-11-743. PIA au 1155-1227, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Aménagements extérieurs – Centre commercial Eldorado
- 2009-11-744. PIA au 1106, rue des Pinsons – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-11-745. PIA au 159, chemin du Lac-des-Sables - Implantation en montagne – Rénovations du bâtiment principal
- 2009-11-746. PIA au 51 à 55, rue Saint-David – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal

- 2009-11-747. Retrait des constats d'infraction Urb- 5062 et Urb-5032 – Lot 34 subdivision 13 du rang 10 – Travaux sans permis et non conformes en bande riveraine – Matricule 4010-07-3085-
- 2009-11-748. Retrait du constat d'infraction Urb-5048 - 3, rue Sainte-Anne – Enseigne non autorisée - Restaurant Chili Téquila – Matricule : 4400-17-0286.
- 2009-11-749. Retrait du constat d'infraction numéro Urb-5072 – Lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford – Usages et affichage non autorisés – Matricule : 4400-65-9960
- 2009-11-750. Retrait du constat d'infraction numéro : Urb-5040 aux 51A et 55, rue Saint-David – Travaux sans permis non conformes à la résolution de PIIA – Matricule : 4401-20-6325
- 2009-11-751. Dérogation mineure au 234, rue Principale Est- Normes de stationnement et aménagements extérieurs – Fleuriste Ste-Agathe – Modification à la résolution 2008-01-021
- 2009-11-752. PIA au 234, rue Principale Est - Travaux le long de la route 117 – Fleuriste Ste-Agathe – Modification à la résolution 2008-01-026
- 2009-11-753. Embauche de personnel temporaire – Service de sécurité incendie
- 2009-11-754. Décompte progressif no 1 et final - Travaux d'abandon de conduite d'égout et de consolidation de fondation – 93 rue Demontigny
- 2009-11-755. Rémunération du personnel électoral pour les élections municipales 2009 – Modification de la résolution numéro 2009-09-570
- 2009-11-756. Dérogation mineure au 136, rue Demontigny - Diminution de la distance du bâtiment principal et d'une galerie par rapport à la ligne latérale droite – Prise en délibéré lors de la séance du 15 avril 2008
- 2009-11-757. Représentativité des membres du conseil – Office Municipal d'Habitation
- 2009-11-758. Mise aux normes de l'alimentation en eau potable – Mandat honoraires professionnels Ingénieurs conseil – Études complémentaires
- 2009-11-759. Levée de la séance